



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- ARRETES DU PRESIDENT -

Semaine 48 – 23 au 29 novembre 2020

SOMMAIRE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- Arrêté de désignation.....	1
• Arrêté de désignation au sein de l'association « Yncréa ouest »	2
- Arrêté portant agrément.....	7
• Arrêté portant agrément de Madame Christine Caltero en qualité de directrice de l'Institut de Formation des Ambulanciers du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen	8

ARRETES DE DESIGNATIONS

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : **Monsieur Marc MILLET**, Conseiller Régional de Normandie, est désigné en qualité de représentant de la Région au sein de l'association « Yncréa ouest ».

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le **18 NOV. 2020**



Hervé MORIN

ARRETES PORTANT AGREMENT

Direction de la Formation
Tout au Long de la Vie

**ARRETE PORTANT AGREMENT DE MADAME CHRISTINE CALTERO
EN QUALITE DE DIRECTRICE
DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE ROUEN**

Le Président du Conseil Régional de Normandie,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5,

Vu l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadres de santé et aux agréments de leurs directeurs,

CONSIDERANT la demande d'agrément déposée au Président du Conseil Régional par la directrice référente de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé (ERFPS) et de l'universitarisation des formations paramédicales,

CONSIDERANT l'avis favorable du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

ARRETE

Article 1

Madame Christine CALTERO, est agréée en qualité de directrice de l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à Madame Christine CALTERO et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 3

L'agrément peut être retiré, après mise en demeure et par décision motivée, lorsque les conditions fixées à l'article R 4383-4 du code de la santé publique ne sont plus remplies.

Article 4

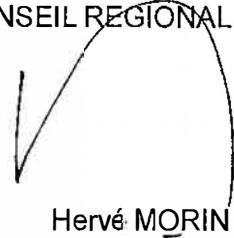
Le Directeur Général des Services de la Région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée, et dont une copie sera transmise à la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à partir de sa publication, affichage ou notification.

Fait à Caen, le 25 NOV. 2020

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL



Hervé MORIN

Notifié à Madame Christine CALTERO le	25 NOV. 2020
Copie à la Directrice Générale du CHU de Rouen le	25 NOV. 2020
Copie au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le	25 NOV. 2020
Transmis pour publication au recueil des actes de la Région le	25 NOV. 2020

